



**délibération :
D_2022_2_24**

Nombre de délégués en
exercice : 60

Présents : 41

Votants : 53

**Objet : Bâtiments ex
ATAC-Approbation du
programme des
travaux, lancement des
consultations et
demandes de
subventions**

L'an deux mille vingt deux, le mardi 29 mars à 18 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des Fêtes de Vimpelles, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le Président.

Date de convocation du : 23 Mars 2022

Titulaires : Monsieur CAMUSET Pascal, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Monsieur POTAGE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Alain, Madame JACSONT Geneviève, Monsieur MASSET Julien, Monsieur CABOUSSIN Luc, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur RAY Daniel, Madame BANOS Stéphanie, Monsieur MONDO Thierry, Monsieur HERMANS Emric, Madame SOSINSKI Sandrine, Madame BUOT Julie, Monsieur GODRON Charles, Monsieur BEAULIEU Raphaël, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Monsieur FENOT Jean-Paul, Madame VERRIER Laure, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Monsieur GYARMATHY Stéphane, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur FRAPPAT Didier, Monsieur FORGET Michel, Madame SAMSON Véronique, Monsieur DEMAEGDT Bruno, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur DENORMANDIE Roger, Madame PODOROJNIY Anastasia, Monsieur FENOUILLET Didier, Monsieur CAPMARTY André, Madame MOREAU Patricia, Monsieur JAMBUT Gérard, Monsieur DE RYCKE Régis, Monsieur CHAUVIN Marc, Madame DELATTRE Nadine, Madame FLON Martine

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame RIBAUT Marie-Pierre, Monsieur THIENARD Gérard

Pouvoirs :

Monsieur MIRVAULT Dominique a donné pouvoir à CARRASCO Alain
Madame RIOTTE Corinne a donné pouvoir à Monsieur CARRASCO Alain
Monsieur SOUCHAL Georges a donné pouvoir à Monsieur DELANNOY Jean-Pierre
Madame LEMORE Christine a donné pouvoir à Monsieur CAMUSET Pascal
Monsieur CHANTRE Brice a donné pouvoir à Monsieur GENON Fabrice
Monsieur CARRASCO Gérard a donné pouvoir à Monsieur LAMOTTE Xavier
Monsieur MAURY Yannick a donné pouvoir à Madame MOREAU Patricia
Monsieur GAUTRY Jean-Claude a donné pouvoir à Madame VILLIERS Nadine
Madame BENOIT Florence a donné pouvoir à Monsieur MASSET Julien
Monsieur BERTRAND Luc a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger
Madame GRANERO Agnès a donné pouvoir à Madame FLON Martine
Monsieur PACHOT Joël a donné pouvoir à Monsieur CAPMARTY André

Absent(s) : Monsieur BORZUCKI Jean-Claude, Madame LETERRIER Carine, Monsieur ROSSIÈRE-ROLLIN Serge, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur POULAIN Michel

Excusé(s) : Monsieur MIRVAULT Dominique, Madame RIOTTE Corinne, Monsieur SOUCHAL Georges, Madame LEMORE Christine, Monsieur LESAGE Cédric, Monsieur CHANTRE Brice, Monsieur FLAMEY Frands, Monsieur CARRASCO Gérard, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Madame BENOIT Florence, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis, Monsieur BERTRAND Luc, Madame CHARLES Sabine, Madame GRANERO Agnès, Monsieur PACHOT Joël

Secrétaire de Séance : Madame Laurence GUERINOT

Vu la délibération n°1-02-03-16 en date du 14 mars 2016 portant acquisition auprès du Groupe SCHIEVER du bâtiment ex ATAC d'une superficie de 1 400 m² ;

Vu l'Article 3^o de la délibération n°D_2020_5_5 en date du 23 juillet 2020 chargeant le Président, pour la durée de son mandat, et par délégation du conseil communautaire, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite fixée par le conseil communautaire de 200 000 Euros pour tous les marchés (fourniture, services, prestations intellectuelles et travaux), ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget;

Vu l'estimation des marchés ;

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 21 mars 2022,

Considérant que la Communauté de communes a cédé à la clinique vétérinaire une partie du bâtiment pour y installer son activité et prévoit de lui céder de nouveau 295 m² dans le cadre d'une extension ;
Considérant que la Communauté de communes envisage de mettre à disposition de l'association des Restos du Cœur une autre partie des locaux afin que ces derniers disposent de locaux plus adaptés que ceux occupés actuellement qui ne sont plus fonctionnels au regard des besoins de la population locale ;
Considérant que les locaux restant propriété de la Communauté de communes pourraient avoir une vocation économique par la mise en location de deux cellules pour répondre aux demandes d'entreprises souhaitant s'installer sur notre territoire ;

Aussi, il convient de procéder à des travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs qui peuvent être évalués de la manière suivante :

- Travaux d'aménagement intérieur et extérieur (y compris bardage et mur coupe-feu séparatif entre la Clinique vétérinaire et les locaux restant propriété de la CCBM) = 420 000 € HT
 - Réfection du parking (2 510 m²) = 125 000 € HT
- (hors honoraires - études et maîtrise d'œuvre estimés à 45 000 € HT)

La durée prévisionnelle des travaux serait de 4 mois.

Compte tenu du montant estimatif des marchés, la procédure de consultation utilisée sera celle de la procédure adaptée conformément à la réglementation en vigueur.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Décide d'approuver le programme de travaux tel que décrits ci-dessus ;
- Décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à lancer et à signer les marchés de travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs du bâtiment ex-ATAC ;
- Décide d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tout partenaire financier susceptible d'accompagner ce projet d'aménagement, et ce au plus haut taux.

Pour : 53 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 29/03/2022, transmis en sous-préfecture
et rendu exécutoire le 07/04/2022



Le président
Roger DENORMANDIE

h leu